

**LDLC.COM**

**Rapport des commissaires aux comptes sur la  
réduction du capital**

**(Assemblée générale du 30 septembre 2016 -  
9<sup>ème</sup> résolution)**

**Cap Office**  
12 quai du Commerce  
69009 Lyon

**Diagnostic Révision Conseil**  
20 rue Garibaldi  
69451 Lyon Cedex 06

---

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée générale du 30 septembre 2016 - 9<sup>ème</sup> résolution)**

**LDLC.COM**  
18 chemin des Cuers  
CS 40207  
69570 Dardilly

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2016

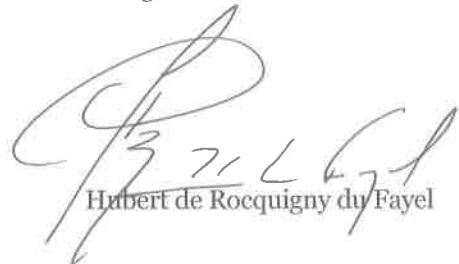
Les commissaires aux comptes

Cap Office



Christophe Reymond

Diagnostic Révision Conseil



Hubert de Rocquigny du Fayel